

Audit – Bureau de Nantes
5 rue Albert Londres
BP 20303

44303 Nantes Cedex 3

T : +33 (0)2 40 50 12 61

www.bakertilly.fr

COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DE NANTES

Association
Siège social : Hôtel de Ville
44000 NANTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Conseil d'Administration d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2025

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.

Siège social : 4 rue Papiou de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DE NANTES

Association

Siège : Hôtel de Ville

44000 NANTES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Conseil d'Administration d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Au Conseil d'Administration de l'association Comité des Œuvres Sociales de Nantes,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Comité des Œuvres Sociales de Nantes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « Règles et Méthodes Comptables » de l'annexe des comptes annuels.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans la note « Changements de Méthodes » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nantes, le 3 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO

Christine BLANLOEIL

✓ Certifié par  you sign

Christine BLANLOEIL

COMPTES ANNUELS

-

EXERCICE CLOS LE

31 DÉCEMBRE 2025

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	99 713	87 636	12 076	32 019
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.	444 062	278 913	165 148	189 107
	Autres immobilisations corporelles	43 880	42 506	1 374	4 381
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations	152 933		152 933	152 323
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	52 836		52 836	44 516
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	150		150	150
	TOTAL (II)	793 573	409 056	384 517	422 496
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises	34 478		34 478	119 667
	Avances et Acomptes versés sur commandes	11 160		11 160	8 182
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	28 467	662	27 805	36 150
TOTAL ACTIF (I à VII)	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	80 166		80 166	303 156
	Charges constatées d'avance	15 528		15 528	35 461
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	217 726		217 726	192 968
	TOTAL (III)	387 525	662	386 863	695 583
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	1 181 098	409 718	771 380	1 118 079

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

47 852

44 666

(2) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

FONDS PROPRES		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	61 176	61 176
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	346 434	874 919
	Excédent ou déficit de l'exercice	(394 091)	(528 485)
	Total des fonds propres (situation nette)	13 518	407 609
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	151 148	152 123
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	151 148	152 123
Total des fonds propres		164 666	559 733
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Total des fonds reportés et dédiés			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	251 245	
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	291 240	458 945
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	13 700	15 314
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	11 887	18 549
	Produits constatés d'avance	38 642	65 539
Total des dettes (1)		606 714	558 347
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
TOTAL PASSIF		771 380	1 118 079
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		606 714	558 347
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	1 699 497	1 712 238
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	509 247	781 439
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	4 818 603	4 574 491
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		3 871
CHARGES D'EXPLOITATION	Utilisations des fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	2 931	1 691
	Total des produits d'exploitation	7 030 278	7 073 730
	Achats de marchandises	4 245 474	4 503 392
	Variation de stocks	85 189	(119 667)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements	510 913	517 931
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	1 836 896	2 051 317
	Aides financières	430 013	410 076
	Impôts, taxes et versements assimilés	3 194	3 010
	Salaires	184 678	154 674
	Cotisations sociales	69 736	58 501
	Dotation aux amortissements et dépréciations	46 909	47 054
	Dotation aux provisions		
CHARGES D'EXPLOITATION	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	12 902	20 168
	Total des charges d'exploitation	7 425 905	7 646 454
	RESULTAT D'EXPLOITATION	(395 627)	(572 724)

Compte de Résultat 2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		(395 627)	(572 724)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	616	5 471
	Autres intérêts et produits assimilés	2 024	3 338
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		2 639	8 809
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	1 012	
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		1 012	
RESULTAT FINANCIER		1 627	8 809
RESULTAT COURANT avant impôts		(393 999)	(563 916)
	Produits exceptionnels		43 883
	Charges exceptionnelles		7 049
RESULTAT EXCEPTIONNEL			36 834
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		92	1 404
TOTAL DES PRODUITS		7 032 917	7 126 422
TOTAL DES CHARGES		7 427 009	7 654 908
EXCEDENT ou DEFICIT		(394 091)	(528 485)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

ANNEXE

Changements de Méthodes

Les comptes de l'exercice 2025 ont été élaborés en respectant le règlement 2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables modifiant le Plan Comptable Général.

Les états financiers (bilan et compte de résultat) sont présentés selon la nouvelle norme. Les données relatives à l'exercice 2024 (éléments exceptionnels et transferts de charges) n'ont pas fait l'objet de retraitement.

Règles et Méthodes Comptables

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Le bilan présente un total de 771 380 euros. Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total de produits de 7 032 917 euros et un total de charges de 7 427 009 euros, dégageant ainsi un résultat de -394 091 euros.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables édictées par le règlement 2022-06 et les règlements 2018-06 et 2023-03 relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices. Le résultat 2025 déficitaire entraîne une dégradation significative des fonds propres au 31/12/2025. Malgré ces résultats et incertitudes relatives à l'exercice 2026, des actions ont été engagées par l'association. Dès lors, les comptes annuels de l'exercice 2025 sont présentés selon le principe de continuité des activités.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations incorporelles

Il s'agit de logiciels évalués à leur coût d'acquisition et amortis sur une durée de 5 ans suivant le mode linéaire.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Comme l'y autorise le règlement 2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables, l'association a retenu, pour l'amortissement de ses immobilisations :

Règles et Méthodes Comptables

- la durée d'usage au lieu de la durée réelle d'utilisation pour les immobilisations non décomposables à l'origine,

- la méthode par composants et prise en compte de la valeur résiduelle dès lors qu'elles sont significatives et mesurables.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, en tenant compte de la durée de vie prévue :

- matériel hébergement du COS	10 ans
- autre matériel du COS	5 et 10 ans
- matériel et mobilier de bureau	5 et 10 ans

c) Immobilisations financières

Il s'agit de titres immobilisés, de prêts accordés par le COS aux agents, et de dépôts et cautionnements versés.

Les prêts sont remboursables sans intérêts.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée du montant de la différence.

d) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

e) Subventions d'investissement

Elles sont intégrées au résultat par quote-part au même rythme que les amortissements des biens qu'elles financent.

f) Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés

Conformément à l'article 20 de la Loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, nous vous informons que ces personnes n'ont reçu aucune rémunération et ne bénéficient d'aucun avantage en nature pour cet exercice.

Règles et Méthodes Comptables

g) Objet social

Le Comité des Œuvres Sociales a pour objet de fournir une aide matérielle et morale, d'organiser des actions et de proposer des prestations, dans le domaine social, des loisirs et de la culture, au bénéfice individuel des agents des organismes suivants :

- de la commune de Nantes,
- de Nantes Métropole,
- du Centre Communal d'Action Sociale de Nantes,
- de l'Ecole des Beaux Arts Nantes St-Nazaire,
- du Crédit Municipal de Nantes,
- du Syndicat Mixte Angers Nantes Opéra.

h) Contributions volontaires en nature et bénévolat

La Ville de Nantes met à disposition des locaux pour les permanences effectuées trois jeudis par mois. Cette mise à disposition n'est pas valorisée. Le bénévolat est considéré comme non significatif et à ce titre n'est pas comptabilisé.

i) Effectif

L'effectif du Comité des Œuvres Sociales en salarié moyen est de 4,43 équivalents temps plein.

j) Honoraires des commissaires aux comptes

	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	7 827 €	
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes		
Total	7 827 €	

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	99 713					99 713
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	99 713					99 713
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	447 757				3 696	444 062
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	96 905				53 025	43 880
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		544 663				56 721	487 942
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations	152 323		610			152 933
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	44 666		66 654		58 333	52 986
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	196 988		67 264		58 333	205 919
TOTAL		841 364		67 264		115 054	793 573

Amortissements

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres			67 694	19 943		87 636
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			67 694	19 943		87 636
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels			258 650	23 959	3 696	278 913
	Autres Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier			92 524	3 007	53 025	42 506
	Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				351 174	26 967	56 721	321 420
TOTAL				418 868	46 909	56 721	409 056

Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06

	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	61 176				61 176
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	874 919	(528 485)			346 434
Excédent ou déficit de l'exercice	(528 485)	528 485		394 091	(394 091)
Situation nette	407 609			394 091	13 518
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	152 123		304 643	305 618	151 148
Provisions réglementées					
TOTAL	559 733		304 643	699 709	164 666

Provisions

Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	662			662
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	662			662
TOTAL GENERAL		662			662
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	52 836	47 852	4 985
	Autres immobilisations financières	150		150
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	28 467	28 467	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	80 166	80 166	
	Charges constatées d'avance	15 528	15 528	
	TOTAL DES CREANCES	177 147	172 013	5 135
Prêts accordés en cours d'exercice		60 654		
Remboursements obtenus en cours d'exercice		52 333		
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	251 245	251 245		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	291 240	291 240		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	1 554	1 554		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	11 912	11 912		
	Impôts sur les bénéfices	92	92		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	142	142		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	11 887	11 887		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	38 642	38 642		
	TOTAL DES DETTES	606 714	606 714		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Produits à recevoir

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients				
Autres créances	51 159	208 939	(157 780)	-75,51
TOTAL	51 159	208 939	(157 780)	-75,51

AUTRES CRÉANCES

Fournisseurs, avoirs à recevoir :	7 941 €
Produits à recevoir :	43 218 €
	51 159 €

Charges constatées d'avance

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	15 528	35 461	(19 932)	-56,21
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	15 528	35 461	(19 932)	-56,21

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE - EXPLOITATION

Achats et charges externes : 15 528 €

Charges à payer

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	48 161	130 862	(82 701)	-63,20
Dettes fiscales et sociales	2 132	3 883	(1 751)	-45,09
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes	1 889	2 590	(702)	-27,09
TOTAL	52 182	137 335	(85 154)	-62,00

DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

Fournisseurs, factures non parvenues : 48 161 €

DETTES FISCALES ET SOCIALES

Provision congés payés : 980 €

Personnel, charges à payer : 574 €

Charges sociales sur provision congés payés : 334 €

Organismes sociaux, charges à payer : 244 €

2 132 €

AUTRES DETTES

Charges à payer : 1 889 €

Produits constatés d'avance

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION	38 642	65 539	(26 897)	-41,04
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
TOTAL	38 642	65 539	(26 897)	-41,04

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE - EXPLOITATION

Ventes activités du COS : 38 642 €